



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 19 septembre 2017- 22h30

Communiqué de presse

Maintien du niveau de vigilance GRIS

Le cyclone MARIA s'est éloigné de la Martinique et se dirige vers les îles de la Dominique et de la Guadeloupe.

Des vents forts, une forte houle et des averses orageuses traversent encore la Martinique, particulièrement sur la Côte Caraïbe.

Le niveau de vigilance **GRIS** est maintenu jusqu'à demain matin. En effet, compte tenue de la nuit, les reconnaissances du terrain complètes devront se poursuivre demain matin. Dès la première heure, le préfet a demandé une reconnaissance aérienne.

Pour rappel, le niveau de vigilance GRIS implique que la population reste à l'abri chez elle. Les établissements scolaires resteront fermés toute la journée de mardi 19. L'activité économique reprendra en fonction du bilan des reconnaissances.

Le préfet rappelle les mesures collectives et individuelles suivantes :

Mesures collectives adoptées par la préfecture :

1. Les services de secours et de police établissent un bilan des dégâts et effectuent les interventions nécessaires ;
2. Les municipalités doivent établir un bilan précis des dégâts dans leur commune et le transmettre au PC d'arrondissement (via le COD) ;
3. Les dispositifs de gestion de crise restent activés ;
4. Le retour dans leur habitation respective des personnes évacuées ne s'effectue qu'après reconnaissance et accord des autorités municipales ;
5. Les radios doivent diffuser les informations sur les conséquences du passage du phénomène.

Mesures individuelles de comportement préconisées par la préfecture :

1. Assistez vos voisins en cas de besoin ou de blessure et prévenez les secours ;
2. Réparez et consolidez votre habitation sans prendre aucun risque ;
3. Dégagez les alentours de chez vous et déblayez les abords ;
4. Ne touchez pas aux fils électriques ou téléphoniques tombés à terre ;
5. N'encombrez pas le réseau téléphonique sauf urgence ;
6. Ne gênez pas les équipes de secours ;
7. Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité impérieuse ;
8. Ne franchissez pas les ravines et les fossés submergés ;
9. Vérifiez vos aliments conservés dans le réfrigérateur (ou le congélateur) avant leur consommation ;
10. Continuez à écouter les informations sur les médias.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](#)